

---

[Imprimer](#)

## RATP : textes de référence, procédure d'achats, devenir fournisseur



### Textes et fondamentaux

La RATP fonde sa politique achats sur deux documents de référence :

- **La Directive CEE 2014-25 Secteurs spéciaux** (en cours de transposition) qui pose comme principes : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, la proportionnalité ;
- **La politique Achats responsables** (depuis 2012) qui préconise la mise en oeuvre de :
  - un management et un pilotage d'achats responsables ;
  - la réduction de l'impact environnemental des achats ;
  - le développement des achats solidaires et la contribution à l'emploi des publics fragiles (IAE, handicap) ;
  - la construction et le maintien de relations équilibrées avec les fournisseurs (soutien des PME) ;
  - l'implication des fournisseurs et sous-traitants dans la démarches d'achats responsables.

## Procédure d'achats

En terme d'achats et de passation de marché, la RATP est soumise à l'obligation de mettre en concurrence ses fournisseurs. Elle le fait selon 2 modalités :

- La publication des AMC au Journal Officiel de l'Union Européenne (Fournitures Prestations & Services > 418 K€ et Travaux > 5 225 K€) ;
- La publication d'avis sur portail ratp.fr/fournisseurs & ratp.bravosolution.com

La RATP privilégie, par ailleurs :

- La procédure achats dématérialisée ;
- La procédure négociée & Attribution au mieux-disant



## L'espace fournisseur



Pour permettre aux entreprises de se référencer, de les tenir informées des dernières consultations et d'avoir un espace dédié, la RATP a développé un portail fournisseur.

---

» [plus de détail sur le portail fournisseur](#)

***A savoir, pour aller plus loin :***



» La RATP est signataire de la Charte RSE du Grand Paris (octobre 2015) ;

» [La politique des achats responsables de la RATP](#) ;

» La RATP conduit [une politique management environnementale en interne](#) ;

» Conformément à l'ISO 14001, la politique environnementale du département de l'ingénierie s'applique aux fournisseurs intervenant pour son compte [[télécharger la politique](#)].

» Entreprises, la CCI Paris Ile-de-France, et ses partenaires, sont à vos côtés pour vous accompagner, en amont des consultations, à rentrer dans la compétition : consultez la page dédiée [[se préparer](#)]